

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

N° D_81_2023 (Direction des Ressources Humaines)

OBJET

**Rapport social unique
sur les données 2022**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 27 juin deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme IN représentée par M. BELEK, Mme LACHEMI représentée par M. REGUIG, M. MALONGA représenté par Mme CORNEILLAN, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, M. MONIER représenté par M. ESPARRAGA, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

DATE
D'AFFICHAGE

04 juillet 2023

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

~~~~~

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

Le Rapport Social Unique (RSU) entré en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, est une enquête en matière de ressources humaines définie par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) qui remplace le bilan social. Il doit être présenté au Comité technique puis communiqué à l'assemblée délibérante.

Le RSU s'articule autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, l'action et la protection sociale, le dialogue social, la discipline.

Il permet d'obtenir une photographie à un instant précis de la collectivité, et constitue un outil de dialogue social et de gestion des RH dans la collectivité.

Les différentes données sociales permettent d'analyser :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents (recrutements, avancements de grade, promotion interne, rémunération...),
- La situation comparée des femmes et des hommes,
- La mise en œuvre des mesures pour l'insertion professionnelle, les personnes en situation de handicap, la formation.

.../...

suite de la

Le RSU joint à la présente délibération a été réalisé avec l'outil élaboré par le Centre de Gestion de Seine et Marne et concerne les données de l'année 2022.

**Vu** le code général des collectivités locales,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.231-1 à L.232-1,

**Vu** l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 16 juin 2023,

**Vu** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 27 juin 2023,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :**

- De prendre acte de la communication du Rapport social unique sur les données 2022



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
*James Chéron*.

James CHÉRON